



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

COMMISSION DE DISTRICT **DU STATUT de L'ARBITRAGE saison 2020/2021**

Séance du 07 septembre 2020 16 H 00 / 18 H 30 BREST

Présents ; M PONDAVEN; L ABGRALL; JP SEZNEC; J STEPHAN ; D PAUCHARD, J LE VIOL ; M PLASSARD.

Excusé ; D LE DEZ; JP LE BRUN

1 MUTES SUPPLEMENTAIRES:

Les clubs de district n'ayant exprimé de demande particulière avant le 15 août, les clubs ayant droit à 1 muté supplémentaire, il sera affecté à l'équipe 1 et ceux ayant droit à 2 mutés supplémentaires, ils seront affectés 1 pour l'équipe 1 et 1 pour l'équipe 2

2 ETUDES DE CAS PARTICULIERS

A Décision de la Commission Départementale du Statut

Voir Tableau **annexe 2**

B Préparation des dossiers pour la Commission Régionale du Statut

Voir tableau **annexe 3** propositions de la Commission départementale à valider par la Commission Régionale

4 SITUATION DES CLUBS AU 31/08/20

La commission arrête la liste des clubs du District en infraction au 31/08/20 pour parution avant 30/09/20. Voir tableau joint en annexe 1. Les clubs ont la possibilité de régulariser la situation avant le 31/01/2021 - 4 sessions d'examen seront organisées soit par la ligue ou le district



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Propose la liste des clubs FFF et de Ligue en infraction à la Commission Régionale et sera publiées sur le site du District et de la Ligue de Bretagne.

Situation 31/08/20 : 3 clubs de FFF, 44 clubs de ligue et 55 clubs de district sont en infraction soit 102 clubs.

Pour mémoire, situation 31/08/2019 : 4 clubs de FFF, 37 clubs de ligue et 44 clubs de district sont en infraction soit 85 clubs.

Le nombre de licence validée au 31/08/2020 est de 308 et 80 dossiers en attente de validation.

DIVERS

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District 29, dans un délai de 7 jours conformément à l'article 94 des règlements de Ligue de Bretagne.

LE PRESIDENT COMMISSION
Jo. STEPHAN